

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 24 (1953)
Heft: 6

Artikel: Essai d'analyse de Berne et des Bernois
Autor: Moine, Virgile
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825391>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

P 14

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXIV^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N^o 6. JUIN 1953

SOMMAIRE :

*Essai d'analyse de Berne et des Bernois
La ville de Berne et l'Evêché de Bâle
avant et après 1353
Chronique économique*

Essai d'analyse de Berne et des Bernois

*Cette étude, qui ne veut servir que la vérité, doit
être lue sans passion, comme elle l'a été écrite.*

(V. M.)

Les fêtes commémoratives fournissent l'occasion de « repenser » certains problèmes, de les poser devant l'opinion publique, d'en examiner toutes les faces, d'essayer d'en dégager des lignes directrices, des lois, éventuellement des leçons, à supposer que les générations soient assez sages pour en tirer profit.

Les communautés, tout comme les individus, ont leurs traits saillants, leur caractère propre, modelé par le lieu et l'histoire. Sans tomber dans un arbitraire systématique et tout en évitant les généralisations hâtives, on décèle par exemple aisément un type d'homme zurichois, ou bâlois, ou genevois ou bernois.

Dès ses origines, la ville de la Limmat a été marquée par un esprit audacieux et entreprenant ; les corporations ou « Zünfte » ont éveillé, au cours des siècles, le goût pour les questions économiques et commerciales, la « Wirtschaftspolitik » ; et l'essor actuel de Zurich trouve son embryon dans une structure politique et sociale qui remonte au XIV^e siècle. Quant à Bâle, bâtie sur un coude du Rhin, au seuil de la plaine d'Alsace, ouverte aux courants commerciaux et culturels, elle a vu jaillir un esprit caustique, railleur, « witzig », aiguisé, qui s'attaque aux faiblesses du clan et que seules peuvent engendrer des traditions humanistes séculaires, nées avec l'Université (en 1460), affermies par Erasme et des collèges gréco-latins qui nourrirent la pensée de centaines de négociants et de banquiers. Et l'esprit de la « vieille Genève » est aussi une réalité ; la « Rome protestante », patrie de Rousseau, si proche des Anglo-Saxons par le sens de l'individuel, le goût du risque, l'amour de l'action, la critique analytique poussée à l'extrême (voyez Amiel), a préparé la « nouvelle Genève », siège d'institutions mondiales, œcuméniques et charitables.

Berne — et l'Etat qui en est issu — porte aussi les traits de son génie propre. Il suffit de contempler la cité depuis la Schosshalde, d'embrasser d'un seul regard la silhouette du Rathaus et du Münster, de découvrir l'architecture des vieilles rues, toutes d'harmonie, d'ordre et de mesure, avec une note intime donnée par les « arcades », pour comprendre qu'elle est une création de la volonté des hommes et non pas un caprice du hasard. Dès l'origine, elle fut, — comme sa sœur aînée de Fribourg, — un lieu de passage et un lieu de refuge. On ne sait si les ponts ont engendré la cité, ou si celle-ci a engendré les ponts. Sans eux, Berne est une forteresse, une prison, un refuge ; par eux, elle est un élément militaire, un point de passage obligé pour les marchands et les soldats. Les courants commerciaux et culturels venant de l'étranger lui parviennent atténués, au contraire de Genève, porte française et savoyarde, ou de Bâle, porte rhénane. Si la Réforme ne l'avait touchée, elle serait restée la jumelle de Fribourg, plus guerrière et plus raide, parce que plus alémanique. Et si la chance ne lui eût souri, sa croissance se serait arrêtée, comme Aarberg, Morat, Nidau et Büren, bourgades pittoresques, fleurant bon l'artisanat et la paysannerie.

Mais la chance a souri, dès les origines, à la cité des Zaehringen. Cité de refuge, elle abrita une souche rude, opiniâtre, combative, faite de gens en rupture de ban, à l'opposé d'un peuple d'enfants de chœur. En 1339, alors que la Petite Bourgogne s'est liguée contre la puissance naissante, gens d'épée ou d'Eglise, nobles et roturiers, tout ce que le Plateau comptait de forces armées fut écrasé à Laupen, taillé en pièces, au point qu'un dicton populaire put déclarer que « Dieu s'était fait Bernois » ! La ville de Berne sut exploiter sa victoire au summum. Non seulement elle arrondit son domaine, mais, par le procédé des « Ausbürger », elle absorba la noblesse du Mittelland et de l'Oberland, grignota des héritages, avala des biens d'Eglise, acheta des terres à des hobereaux dans la gêne, comme un paysan habile sait arrondir son bien.

L'alliance de 1353, avec les Waldstaetten, obéit à un besoin de « Realpolitik ». Elle peut être considérée comme un coup de maître diplomatique. Le Hasli, jadis terre d'Empire, et qui manifestait des vellétés d'indépendance, comme le cloître d'Interlaken, s'appuyait sur la sympathie et la compréhension des gens d'Uri et d'Obwald ; il eût pu, comme eux, constituer une communauté rurale et alpestre indépendante. En contractant alliance avec les Waldstaetten, Berne paralysa tout à la fois les vellétés d'indépendance de ses sujets oberlandais et celles d'immixtion des cantons primitifs. L'aigle impériale sur fond jaune, — les armes du district d'Oberhasli, — rappellent encore l'existence de cette antique terre d'Empire. Le pacte de 1353, conclu avec les Waldstaetten, n'intéressait qu'indirectement Lucerne et Zurich, la cité des Zaehringen refusant de s'engager au delà de ses besoins immédiats.

Et dès lors, protégée sur son flanc est, Berne put agir selon un plan mûri en direction du nord et de l'ouest. Certes, la ville était déjà la tête d'une confédération de Petite-Bourgogne, groupant notamment Berthoud, Büren, Aarberg, Nidau, Morat, Payerne et Fribourg. Protégée d'abord dans son expansion par les ducs de Savoie dont

elle devait devenir l'adversaire principal, tout en soignant ses intérêts, elle assurait aux Waldstaetten un appui et un apport inattendus, sans lesquels ils fussent restés probablement une communauté purement alémanique et alpestre, vouée un jour ou l'autre à l'étouffement.

Mais le pacte de 1353 n'a nullement modifié la politique bernoise ; celle-ci, sans dévier, a poursuivi ses buts, au point même de compromettre, à plusieurs reprises, l'expansion des Confédérés vers le sud et vers l'est. En 1415, profitant de l'excommunication des Habsbourg, les Bernois, suivant le cours de l'Aar, annexèrent l'Argovie jusqu'au Rhin, non sans mordre jusqu'aux crêtes du Jura, coupant la ville de Soleure de ses possessions d'Olten et de Balstahl. (Aujourd'hui encore, le « Bipperamt » bernois constitue une poche dans le canton de Soleure, atteignant la crête jurassienne du Weissenstein-Balmberg). Ils n'eurent de cesse avant d'avoir conquis la ligne bleue du Jura, qui marquait l'horizon, au nord et à l'ouest, d'Aarau à Nyon.

Les guerres de Bourgogne, menées par Berne, imposées aux autres Confédérés que fascinaient les cols alpestres, firent de la cité des Zehringen un centre diplomatique, et du gouvernement un état-major militaire. Un véritable réseau d'alliances et de combourgeoisies, tissé pendant plus d'un siècle, avait préparé cet événement = Bienne, La Neuveville, Neuchâtel, Genève, plus tard Moutier-Grandval furent enserrés dans un lien d'intérêts et d'amitiés. Et quand les milices bernoises conquièrent le Pays de Vaud, en 1536, sous les ordres de l'énergique Hans-Franz Naegeli, elles ne firent que couronner, militairement, une action préparée avec patience, pendant plus d'un siècle, par la diplomatie.

Fribourg, la sœur jumelle, dont l'origine s'apparente à celle de Berne, aida celle-ci dans sa tâche, avec moins d'impétuosité et de fermeté. Et si la Réforme n'eût rejeté l'une et l'autre dans les deux camps, il est possible, les années aidant, que Berne, à la longue, aurait subjugué, voire absorbé Fribourg. Celle-ci, ferme dans sa foi catholique, bien qu'entourée de tous côtés par Berne, trouva sa propre voie et sut rester elle-même, ce qui lui permit, dès la fin du XIX^e siècle, de reconquérir une position suisse, voire européenne, que nul n'aurait pu prévoir.

Alors que la Réforme eut dès le début un caractère théocratique à Genève, un caractère humaniste et critique à Zurich et à Bâle, elle dut, à Berne, composer avec le pouvoir et prit d'emblée le caractère d'une religion d'Etat. Si la foi nouvelle conquiert les esprits, l'Etat, par elle, renforça son autorité. Le glaive, au service de l'Evangile, justifia l'intervention de Berne à Genève, dans le Pays de Vaud, à Neuchâtel et dans les vallées du sud du Jura. La foi nouvelle convenait d'ailleurs à merveille à l'esprit d'un peuple très positif, pratique, individualiste, plus porté à la solution de problèmes immédiats et directs qu'à l'attachement à un ordre universel.

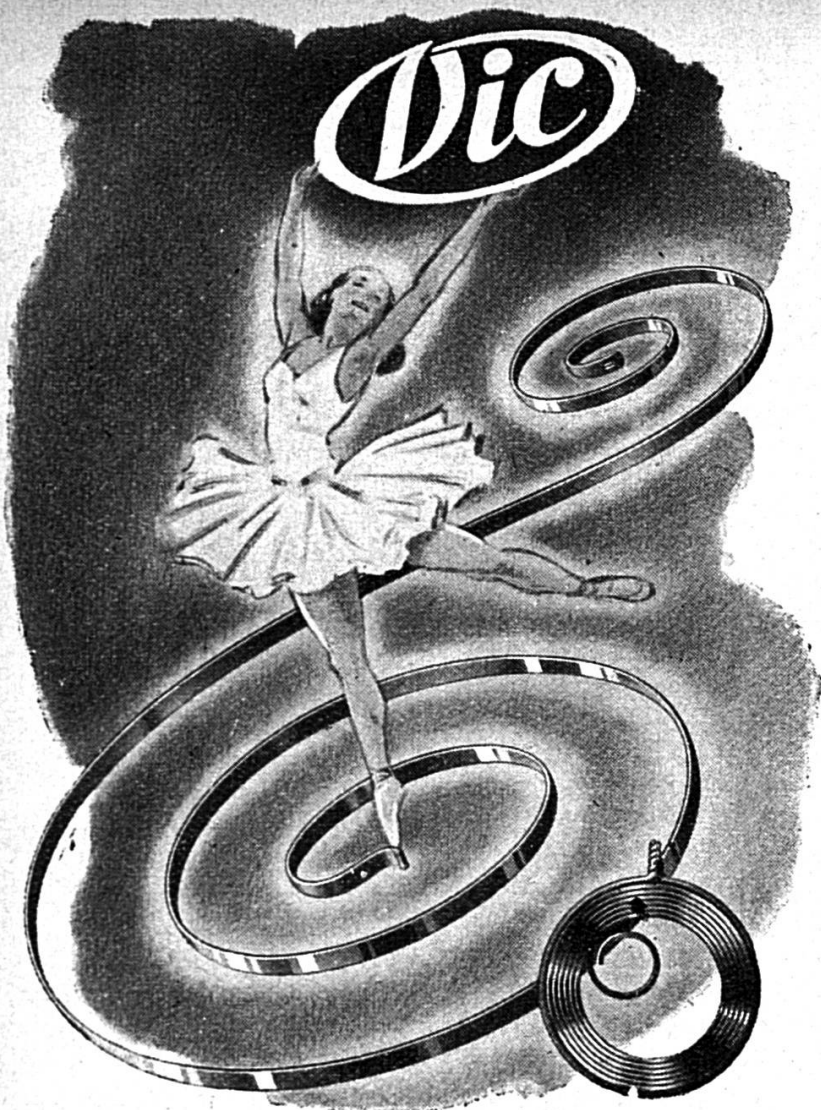
La conquête de l'Argovie et du Pays de Vaud, tout en créant un déséquilibre manifeste au sein de la Confédération des XIII cantons, faisait de Berne un Etat important (si l'on considère le morcellement de la fin du Moyen-âge), puisqu'il s'étendait du Rhin au Léman, de

Koblentz à Nyon, du Grimsel au lac de Biemme. Pareil résultat n'avait pu être atteint qu'en respectant deux constantes :

1) la primauté de la politique extérieure, à laquelle sont subordonnées toutes les autres considérations, ce qui provoquait l'admiration de Montesquieu, au point qu'il comparait les magistrats de Berne à ceux de la Rome antique. Ce facteur a créé la grandeur de Berne, mais en lui donnant une réputation de fermeté, même de dureté et d'âpreté, la « raison d'Etat » dictant après de froids calculs, les actes des Conseils et de l'administration.

2) l'absence de luttes intenses sur le plan de la politique intérieure. Alors que Zurich, par les « Zünfte » ou corporations, connut des remous, des heurts, des conflits économique-sociaux à l'égal des communes italiennes, permettant à des citoyens obscurs ou nouveaux d'accéder à la tête de la ville, — comme un Stüssi ou un Waldmann, condottiere helvétique, — Berne sut étouffer l'éclosion de personnalités qui eussent pu modifier un ordre établi. « Comunitas », au sens antique du mot, la ville et république s'appuyait sur une bourgeoisie égalitaire qui ne commença à s'effriter qu'après la période des conquêtes. Les « Zünfte » furent rapidement ramenées au rang de « Gesellschaften » ou sociétés d'entraide et de divertissement, sans aucune compétence politique. Les considérations d'ordre économique, ferments de luttes, de critiques, de concurrence et de progrès, qui jalonnent l'histoire de Zurich, sont inconnues dans la cité de l'Aar, où les magistrats et les soldats, dépositaires de la « raison d'Etat », sont guidés par d'autres préoccupations.

Après la période des conquêtes, l'organisation des bailliages permit à une partie de la bourgeoisie de s'octroyer des prébendes rémunératrices et de s'ériger graduellement en caste dirigeante réservant aux siens seulement la conduite de la politique et de l'administration. Non pas que la gestion de l'Etat ait été livrée au pillage ou à la concussion. Leurs Excellences (LL. EE.) ressemblant fort à la gentry anglaise, respectueuses des lois de la Bible et de l'intérêt public, orgueilleuses de « servir l'Etat », aimant la campagne où elles possédaient des biens et vivaient une partie de l'année, plus occupées de problèmes pratiques que philosophiques ou esthétiques, désiraient ardemment la grandeur de Berne et le bonheur du peuple, sans que celui-ci eût cependant voix au chapitre. Elles admettaient un ordre de choses inamovible ; Aristote eût été conquis par la République de Berne, où tout était ordonné sans que rien n'eût été sacrifié à l'arbitraire ; où la Justice, raide et respectée, était crainte ; où le trésor et les magasins à blé s'emplissaient de réserves ; où les routes, excellentes, pouvaient être comparées à celles de France ; où l'administration, paternelle, veillait au bien-être général ; où l'urbanisme réalisait un grandiose plan d'aménagement de la ville, aux rues pavées, aux fontaines artistiques, aux édifices publics imposants (Hôtel de Musique, Bibliothèque, etc.) Et la campagne, surtout dans les bailliages à l'est de l'Aar, était cossue. L'Eglise, subordonnée à l'Etat, tout en aidant au maintien de mœurs saines, entretenait le respect de l'autorité. Certes, la révolte des paysans, en 1653, née des conséquences économiques de la guerre de Trente ans, avait vite pris un caractère de « jacquerie », particulièrement en pays lucernois. Tout était rentré dans l'ordre,



~
**Manufacture
de ressorts
d'horlogerie**

∨
**Victor BEUCHAT
BIENNE**
~

S.A. POUR L'ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS ET BÂTIMENTS
CI-DEVANT G. HIRT-SUTER

H&T BIENNE

Tél. (032) 2 31 39

Hors de bureau : Tél. (032) 2 31 40

Construction de ROUTES MODERNES par pénétration,
surfaçage, tapis asphaltique, cylindrages, pavages.

TRAVAUX DU GÉNIE CIVIL
TRAVAUX HYDRAULIQUES
TRAVAUX DE GALERIE

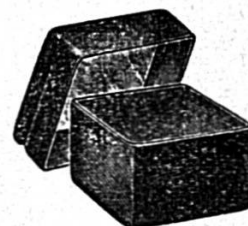
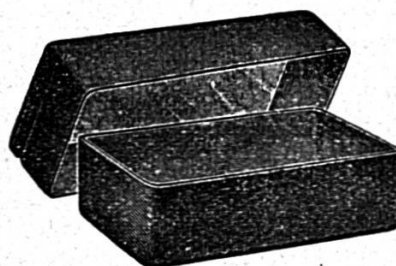
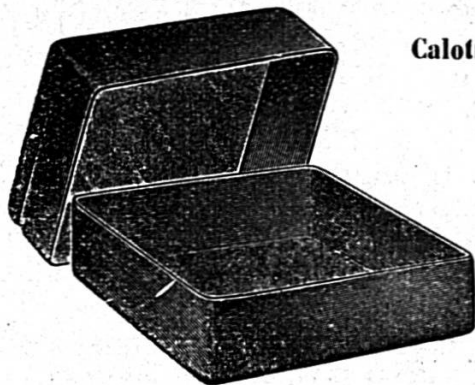
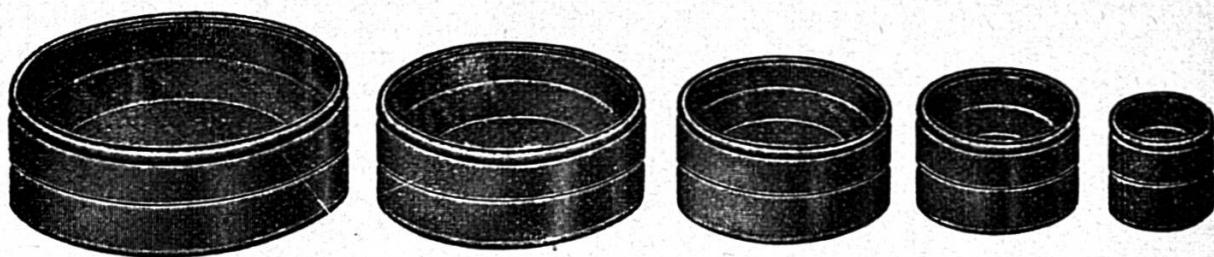
Asphalte comprimé pour isolation de toitures, terrasses, caves,
vestiaires, etc.

Prix avantageux.

Devis sur demande.

581

FABRIQUE DE BOITES



Calottes en aluminium avec dessus verre pour classements divers

526

LA CENTRALE — Bienne



VI

après une répression exemplaire. Au moment de l'invasion française, en 1798, les bataillons campagnards firent tout leur devoir, y compris les Argoviens et les montagnards du Pays d'En-haut. Le peuple était travailleur, respectueux de l'ordre établi, solidement attaché à ses traditions, fier d'appartenir à un Etat dont on vantait partout les mérites.

Et dans les milieux bourgeois et patriciens, le non-conformisme était aussi battu en brèche. La puérile conjuration de Henzi, au XVIII^e siècle, avait été étouffée ab ovo. LL. EE. traquaient les libelles de Monsieur de Voltaire, interdisaient à Rousseau le séjour sur sol bernois, tout en préconisant pour l'agriculture et les arts appliqués les procédés techniques les plus récents. Ce climat, propre à la discipline sociale, mais qui bannissait la vie de l'esprit et le sens critique dans une cité en marge des grands courants et dans un Etat à l'économie exclusivement rurale où l'élément « voyageur » était quasi nul, contribua à faire de la « Ville et République de Berne » une sorte de Sparte débonnaire et prudente, renforçant encore l'esprit positif et ordonné d'un peuple qui y avait déjà une propension naturelle. Il est vrai que le contact constant des milieux dirigeants avec la France, la Savoie et le pays de Vaud, et l'habitude bien ancrée, chez les jeunes gens, de « servir le roy » ou de se placer chez les vigneron et seigneurs « welsches », contribuait à tempérer une atmosphère volontiers grave et solennelle et à l'empreindre de « Gemütlichkeit ».

Quand la Révolution française secoua l'Europe jusque dans ses fondements, la vieille République de Berne, à l'abri des courants d'air, connut peu de troubles. Il est pour le moins curieux que Genève et l'Evêché de Bâle aient succombé déjà en 1792 à la propagande jacobine alors que l'édifice bernois put se maintenir six ans encore. En 1798, le régime s'effondra plus sous les coups d'une armée d'invasion que sous l'effet d'un mal interne. Le peuple, dans sa majorité, resta méfiant à l'égard des doctrines « étrangères », d'autant plus que l'Etat de Berne, symbole de la « Vieille Suisse », était durement traité par les vainqueurs, qui l'amputèrent, non seulement du Pays de Vaud — ce qui pouvait se justifier —, mais de l'Argovie, création de Stapfer et de Rengguer, et surtout de l'Oberland, érigé au rang de canton helvétique. Habitée à être dirigée par une classe politique, la bourgeoisie ne put fournir aucune équipe de remplacement. Et Berne « subit » l'Helvétique, tout comme les cantons primitifs, sans que l'esprit nouveau ait pu pénétrer dans les masses.

Au seuil du XIX^e siècle, l'Etat de Berne, modelé par six siècles d'histoire, pouvait continuer à s'appuyer sur un peuple discipliné, travailleur, foncièrement religieux et traditionnaliste, respectueux de l'autorité, appréciant la fermeté et la dignité des magistrats, méfiant envers l'étranger, attaché à son sol, à son dialecte, à sa foi, fier de son passé et de ses vertus terriennes.

* *

C'est sans rencontrer de résistance sérieuse que le patriciat reprit, à la chute de l'Empire, les rênes du pouvoir dans la République de Berne, n'ayant, à l'instar des aristocrates français, « rien appris et rien oublié ». Le bon sens bernois empêcha les ultras de triompher ;

il n'en demeura pas moins que le retour au pouvoir de LL. EE., — de jure — marquait de nouveau la prépondérance quasi absolue de la ville en matière politique.

L'incorporation de l'ancien Evêché de Bâle à un Etat oligarchique ne posait pas de graves problèmes. L'exercice du culte catholique fut garanti par l'Acte de réunion, et des notables du Jura entrèrent au Grand et au Petit Conseil. Du fait de la décentralisation administrative par bailliages, les cinq bailliages jurassiens — Porrentruy, Franches-Montagnes, Delémont, Moutier et Courtelary — furent gérés par des magistrats patriciens, parlant le français avec aisance, s'efforçant de faire oublier la mollesse du régime épiscopal et la rapacité des fonctionnaires de l'Empire.

Lorsque la révolution de 1830 agita les esprits et que les idées libérales se manifestèrent, les doléances du Jura ne furent ni pires ni moindres que celles des bailliages de l'Ancien canton. Un courant séparatiste éphémère ne s'affirma guère qu'à Porrentruy, le reste du pays demeurant insensible à cet appel sécessionniste. En face d'un peuple impassible, deux courants s'affrontaient : les patriciens, défenseurs des privilèges de la Ville, et les « libéraux », bourgeois cultivés, intellectuels des chefs-lieux de bailliages, désireux de secouer la tutelle d'une classe et de la ville de Berne. Ce n'est pas par hasard que l'action libérale a été menée de Thoune, Berthoud, Bienne, Nidau et Porrentruy. Par la Constitution libérale de 1831, le canton de Berne abandonnait le camp des Etats conservateurs et rejoignait celui des cantons « neufs », — Argovie, Thurgovie, Saint-Gall, Tessin, Vaud, — plus à gauche même que Bâle, Zurich et Schaffhouse, dirigés par une bourgeoisie commerçante et enrichie. Et Berne devint l'élément-moteur du mouvement libéral, non seulement par les chefs qu'il fournit — Neuhaus, les frères Schnell, Stockmar, — et par l'importance numérique du canton, mais par la politique prudente, réaliste et pratique qu'imposait aux nouveaux dirigeants un peuple habitué à l'ordre, à la saine administration, à la mesure, vertus engendrées par une longue histoire. Les deux seuls doctrinaires du régime, Neuhaus et Stockmar, nourris à l'école française, durent composer avec un Grand Conseil où LL. EE. étaient toujours présentes, appuyées par des paysans aisés et des petits bourgeois, prêts à arbitrer entre des courants extrêmes. Démocratie plutôt qualitative, qui mit l'accent de son action dans l'organisation de l'enseignement, la création de l'Université, la séparation des pouvoirs dans un cadre décentralisé, les districts et les intellectuels ravissant à la ville de Berne la direction politique. Mais celle-ci resta empirique, plus guidée par l'examen des faits que par le seul triomphe de principes ou de déclarations oratoires. Cependant, elle ne put éviter certains écueils, du fait de l'intégration au canton d'une minorité linguistique et religieuse. Alors qu'en 1815, le Jura n'avait été que juxtaposé à l'organisation cantonale, le régime démocratique, en vertu de l'égalité des citoyens devant la loi et du principe moderne : « Ein Staat, ein Recht », englobant dans les mêmes institutions Bernois et Jurassiens, provoqua des heurts inévitables et des malentendus. Il est intéressant de souligner que la question linguistique ne se posa jamais au XIX^e siècle. Les milieux dirigeants, non seulement comprenaient le français, mais le maniaient avec aisance, soit

par tradition dans les familles patriciennes, soit par l'emprise culturelle de la France sur les élites formées au début du siècle. L'Allemagne, d'ailleurs, n'ayant pas encore réalisé son unité, jouissait d'une influence moindre.

La question religieuse, en revanche, engendra de sérieuses complications. L'Etat de Berne, qui, depuis la Réforme, avait toujours considéré l'Eglise comme une institution sur laquelle il pouvait s'appuyer et qu'il entourait, en retour, de considération et d'avantages matériels, dut compter, au moment où se posait en Europe l'organisation des rapports généraux de l'Etat et de l'Eglise, avec l'Eglise catholique, un élément nouveau dans le cadre cantonal. L'Eglise réformée bernoise étant, au même titre que l'Etat, une institution de la communauté, un synchronisme dans son évolution était facile à établir. L'Eglise catholique s'étant en revanche raidie à l'égard des exigences libérales, Berne, férue d'autorité, se cabra, d'autant plus que le catholicisme lui apparaissait comme un corps étranger voulant se soustraire à l'Etat. Des luttes aussi violentes se déroulèrent en Argovie, à Soleure, ailleurs encore. Mais, tandis qu'elles mettaient aux prises ici des gens de même langue et généralement de même confession, à Berne, en revanche, le gouvernement était en conflit avec une petite minorité catholique, qui se trouvait être aussi une minorité linguistique, n'ayant jamais eu d'attaches, avant 1815, avec la Ville et République des bords de l'Aar.

Le refus du serment d'obédience des prêtres, la « grève » du clergé à propos des articles de Baden apparaissaient comme une trahison aux yeux d'hommes politiques habitués à des rapports, sinon de subordination, du moins de coordination entre l'Etat et l'Eglise. La réaction ne pouvait être qu'énergique. Et Berne, dont le peuple était le plus traditionnaliste de tous les cantons protestants et libéraux, fit figure d'avant-garde radicale et anticléricale, alors qu'il s'agissait de la réaction d'un gouvernement habitué à invoquer la « raison d'Etat », la plus impérieuse qui fût. Et depuis lors, après un siècle de tâtonnements, un *modus vivendi* a été établi ; la loi sur l'organisation des cultes du 6 mai 1945, de l'avis des juristes et des ecclésiastiques est un modèle de libéralisme et de tolérance.

Les difficultés d'ordre linguistique apparurent tardivement, conséquence inévitable de l'instauration de la démocratie directe. Les frictions résultèrent plus d'erreurs et de gaffes commises individuellement que d'un plan ou d'une idée arrêtée de vouloir brimer la minorité. Car le peuple bernois dans son essence s'en tient à ses deux langues : « Berndütsch oder... französisch » !, au point de dérouter Romands et étrangers.

Mais l'équipe libérale de 1831 s'usa au pouvoir. Trop intellectuelle, « cérébrale », elle fut rongée par son aile gauche, les Schneider, Ochsenbein, Stämpfli, tous Seelandais animés d'un tempérament ardent et dynamique, désireux de faire pénétrer plus vite et plus profondément leurs doctrines politiques dans l'ensemble du peuple. Très « Jeune Suisse », les radicaux bernois, unis à leurs coreligionnaires argoviens, prirent la tête du mouvement en faveur de l'Etat fédératif. Ils surent réveiller ou éveiller les populations campagnardes, qui les suivirent avec un dévouement absolu dans la politique fédérale, abandonnant

le « Kantönligeist », mais refusant toute aventure financière. Le gouvernement radical fut renversé en 1850, victime d'une gestion audacieuse pour un peuple habitué des siècles durant à des principes d'ordre et d'économie. Ce qui n'empêcha pas ce même peuple d'élire Dufour et Stockmar, dans les arrondissements de l'Emmenthal et de Thoune, comme conseillers nationaux, pour manifester sa volonté d'édifier une Suisse nouvelle, faisant fi des considérations régionales ou ethniques.

Quand, en 1848, se posa le problème du siège des autorités fédérales, le choix de Berne l'emporta facilement. Non seulement la situation géographique de la ville, au centre du pays, mais l'importance numérique du canton et le rôle que celui-ci avait joué dans l'élaboration de l'Etat fédéral furent déterminants, ainsi que la mission traditionnelle de Berne où Genevois, Neuchâtelois et Vaudois mêmes se sentaient à l'aise. Zurich réunit les voix des députés de la Suisse orientale ; Lucerne, bien qu'au centre géométrique du pays, était handicapée par le Sonderbund. Massivement, les représentants romands votèrent pour Berne. Une seule voix se prononça, en faveur de... Zofingue, qui fût devenue une cité fédérale, excantonalisée, comme le sont Washington ou Camberra. Cette décision, accueillie avec enthousiasme par le peuple bernois, parce qu'elle récompensait un effort politique et flattait l'orgueil de la vieille République, devait modifier profondément le rôle et la mission de Berne.

Des esprits, clairvoyants ou soupçonneux, prévoyaient l'extension de l'Etat fédéral qui, tout en donnant un lustre nouveau à la ville des bords de l'Aar, rejeterait dans l'ombre le Rathaus, créerait la confusion dans les esprits et appellerait sur Berne la méfiance des fédéralistes et des adversaires de l'ordre nouveau. La centralisation croissante, les exigences techniques, les obligations administratives imposées par le dirigisme ont donné partiellement raison aux partisans de cette thèse.

En abritant les autorités de la Confédération, Berne — et le canton avec elle — s'est effacée, a pris un ton plus neutre en groupant dans ses murs, plus qu'aucune ville de Suisse, des citoyens venant de tous les cantons. L'Etat de Berne, à supposer que Zofingue eût été excantonalisée, aurait mieux conservé son propre génie ; en usant de tout son poids, il eût enrayé, à mi-distance des fédéralistes et des centralisateurs, une évolution qu'il a plutôt favorisée. Un diplomate, ayant vécu plusieurs années dans un autre canton, nous déclarait : « Les magistrats bernois ne parlent que de la Suisse, et paraissent ignorer Berne ; ceux de X ne parlent que de leur canton et paraissent ignorer la Suisse ». Remarque outrée peut-être, mais qui contient un brin de vérité.

Mais en devenant ville fédérale, Berne renouait une tradition interrompue en 1798 par la perte du Pays de Vaud et que l'annexion de l'ancien Evêché de Bâle n'avait pas compensée = elle redevenait un trait d'union entre les cantons alémaniques et la Suisse romande. L'ambiance de la cité, la culture française de ses familles bourgeoises, la connaissance des rudiments de la langue « welsch » par les artisans et le petit peuple, auxquelles s'ajoutait encore l'intérêt et le respect général pour tout ce qui touche aux questions politiques et administratives, la prédestinaient à cette fonction nouvelle, plus qu'une



530

REIFLER & GUGGISBERG, ing. S. A.

Entreprise de construction

BIENNE

Téléphone (032) 2 56 22



Ponts et chaussées
Voies ferrées
Revêtements de routes
Bâtiments industriels

583

Les Fabriques de Balanciers Réunies S. A.
à Bienne et leurs succursales
dans le Jura-bernois

Saignelégier

Saint-Imier

Evilard

Bienne

588

vous fournissent toute la gamme de balanciers

ville commerçante préoccupée d'affaires bancaires ou industrielles. Romands et Tessinois, fonctionnaires et employés, sans pour autant renier leur canton d'origine, s'y sentirent un peu « à la maison ». Les autorités cantonales, tenues au bilinguisme par les districts jurassiens, ont gardé un contact constant avec les cantons romands, où se maintient la présence de Berne, au même titre que celles de Fribourg ou du Valais, que ce soient dans les conférences intercantionales de départements (Instruction publique, Justice et Police, Travaux publics, Tourisme) ou dans des œuvres collectives (Fonds Ramuz, éditions de manuels scolaires, etc.). La ville, en revanche, autonome dans le cadre de l'Etat de Berne, — au même titre que les 491 autres communes du canton — veut défendre son caractère alémanique — et non pas germanique — et son statut juridique de « commune », contre toute tendance cherchant à l'ériger, nolens volens, en cité — Washington ou cité — Camberra. La juxtaposition d'autorités diverses, Confédération, canton et commune, n'est pas sans créer des difficultés, car juxtaposition n'est pas synonyme de subordination. Dans divers domaines, celui de l'école notamment, la commune de Berne, comme toute commune bernoise, bénéficie d'une très grande autonomie, ce que comprennent difficilement certains Confédérés issus d'Etats où l'école dépend pleinement du canton.. Tout comme existe une confusion fréquente entre Berne-canton et Berne-Confédération. Il nous souvient d'un de nos amis devenu violemment anti-Bernois à la suite d'une amende salée dont l'avait frappé... l'administration fédérale des blés ! Signalons aussi que nous recevons souvent des lettres adressées à la « Direction de l'instruction publique, Palais fédéral, Berne » ! Il est assez curieux que la verve des chansonniers et le crayon des caricaturistes romands, ne pouvant, pour des raisons de pudeur, ridiculiser le Suisse alémanique in globo, s'en prennent au Bernois, un type conventionnel lourd comme un ours, mais ménagent le Lucernois, le Zurichois, l'Argovien, combien plus germanisés ! Phénomène de psychanalyse que nous livrons à la méditation de nos lecteurs.

En substance, la décision prise en 1848 par les Chambres fédérales, aux yeux de l'observateur averti et impartial, n'a pas eu pour Berne que des avantages. En fixant la capitale de l'Etat fédéral dans le plus grand canton, on a fait de celui-ci, prédisposé à s'immoler à la « raison d'Etat », un élément neutre, Berne est devenue « Suisse », au sens nouveau du mot, et la « Suisse » de 1848, dans toutes ses décisions politiques importantes, a toujours pu s'appuyer confortablement sur Berne.

* *

1848 a plus marqué la fin d'une ère historique que 1798. Désormais, l'Etat de Berne qui, jusqu'alors avait été l'exposant premier de la politique helvétique, se consacra aux problèmes intérieurs avec énergie. Sans industrie, en marge des courants commerciaux importants et des voies de passage internationales, s'appuyant sur une paysannerie lente et tenace et sur un artisanat sérieux et méthodique, le canton améliora son domaine, avec le sûr instinct d'un petit propriétaire. Les « Grands Marais » furent assainis, l'Aar canalisée, et le Seeland, région jusqu'alors misérable, devint une contrée aisée et prospère. Sous l'impulsion de Stämpfli, Marti, Stockmar et Jolissaint, un plan

d'équipement ferroviaire fut conçu et réalisé ; il s'agissait d'ouvrir le pays au trafic moderne et de relier à la capitale les diverses régions du canton. Les artères Olten-Bienne-Lausanne, Delle-Delémont-Sonzeboz-Bienne-Berne-Thoune, Berne-Lucerne, complétées par la «directe» Berne-Neuchâtel, furent construites. Et quand, dès 1910, le canton, lésé par le rachat incomplet des CFF et la politique de ceux-ci, put craindre un isolement, il n'hésita pas, avec l'aide de capitaux étrangers, à procéder au percement des tunnels du Lœtschberg et du Moutier-Granges pour établir des liaisons plus rapides vers Paris et Milan. Bravement, le peuple bernois dans son ensemble, a consenti les sacrifices nécessaires à ce effet, aidant indirectement la Confédération et le réseau national, qui ne le payèrent guère de retour. Les routes alpestres du Pillon, du Grimsel, et plus récemment du Susten, ouvrirent l'Oberland au trafic touristique, tout comme le Montreux-Oberland et de nombreuses lignes privées d'importance régionale. La Caisse hypothécaire et la Banque cantonale, pratiquant un large crédit, contribuèrent à favoriser l'agriculture, l'artisanat, le commerce, et plus tard l'industrie. Et par une politique à larges vues, les Forces motrices bernoises, nées au début du siècle, captant l'énergie hydraulique du Grimsel à Saint-Ursanne, étendirent sur le pays un vaste réseau électrique, qui favorisa l'industrialisation rapide de contrées jusqu'alors essentiellement agricoles (Seeland, Haute-Argovie et Bas-Emmenthal). Et ce même génie pratique, prudent et tenace, éperonné par le tempérament impulsif et l'esprit critique du Jurassien, se révéla encore dans l'organisation de l'enseignement, primaire, secondaire, technique et agricole, ouvert à tous et pour lequel des dizaines de millions sont consacrées chaque année (en 1952, 50 millions). Il suffit de rappeler que le coût des études, dans les écoles normales, a oscillé, de 1910 à 1950, entre Fr. 100.— à 500.— par année (écolage, chambre et pension inclus pour un élève de condition moyenne). Certes, cette politique intérieure porte l'empreinte de la sagesse et de la prudence ; ce peuple de terriens a plus imité et perfectionné qu'il n'a innové, laissant à d'autres l'imagination audacieuse et les essais, quitte à pousser ensuite à la perfection une idée ou un programme qui s'est révélé efficace. Même à l'époque du radicalisme le plus virulent, l'esprit positif qui pendant trois siècles avait guidé l'expansion de Berne, agit comme un frein. D'ailleurs jamais les courants extrêmes, explosant sporadiquement — Heimatwehr, Jeunes-paysans, d'autres encore — et recourant à la violence, à l'agitation ou au pathos, n'eurent une influence quelconque sur l'appareil législatif ou exécutif. Signalons, en passant, que le parti du travail (communiste) ne put obtenir que trois mandats au Grand Conseil, pendant une législature (1946-50), et qu'il disparut aussitôt, alors qu'il engendra des remous profonds dans plusieurs cantons (Zurich, Bâle-Ville, Vaud, Genève, Argovie, Bâle-Campagne, Neuchâtel et Tessin).

Il est vrai que, par son étendue, sa diversité, sa structure économique, administrative, ethnique, linguistique et religieuse, le canton de Berne, à l'image de la Confédération, ne peut admettre que des solutions moyennes, ajoutant encore à la crainte de l'aventure et au besoin de mesure du Bernois. Oberland, Mittelland et Jura constituent trois régions bien distinctes, avec leurs besoins économiques, leurs tradi-

tions, leur genre de vie et leurs types d'hommes. La Constitution de 1893 en a tenu compte, plus que celles de 1831 et de 1846. Accentuant encore les compétences populaires, elle a décentralisé l'administration, laissant aux électeurs des districts le soin d'élire le préfet, le président de tribunal, le préposé à l'office des poursuites et les juges, et garantissant aux communes, dans le cadre des lois, une autonomie étendue. Il est curieux que le Jura, qui avait accepté d'enthousiasme les Constitutions de 1831 et de 1846, respectivement par 6536 oui contre 894 non et par 6921 oui contre 411 non, ait refusé la Constitution actuelle. Les radicaux jurassiens la combattaient parce qu'elle confiait aux citoyens l'élection des magistrats de district, assumée jusqu'alors par le Grand Conseil et la Cour d'appel ; ils craignaient, avec raison une diminution de leur influence, et certains conservateurs ne pouvaient admettre la reconnaissance de l'Eglise catholique-chrétienne comme religion officielle, à côté des Eglises réformée et catholique-romaine. Il faut reconnaître aussi qu'un esprit latin, habitué à la hiérarchie logique, a peine à concevoir que les justiciables désignent leur juge, tenu d'afficher une étiquette politique, ainsi que le préfet, délégué du gouvernement dans le district ! Et pourtant, ce régime, sans être idéal, s'est révélé excellent à l'épreuve. Tout comme la loi sur l'organisation communale, qui a permis aux 492 cellules politiques du canton de trouver chacune leur statut propre et de s'organiser, avec beaucoup de souplesse et de variété, dans le domaine scolaire, religieux et administratif. La récente loi sur la péréquation financière des communes, dont l'application se révélera salutaire, fixe l'aide cantonale aux communes en tenant compte des charges et de la situation économique de celles-ci, en leur appliquant des normes qui s'inspirent des principes de l'aide fédérale aux cantons.

Grâce à la décentralisation, l'Etat de Berne a évité de dangereux écueils et empêché l'omnipotence absolue d'un parti, même à l'époque du système majoritaire, le régional et le local — vox populi — l'emportant souvent sur la stricte obéissance au parti.

* *

Replié sur lui-même, utilisant toute son énergie à s'organiser sur le plan cantonal, l'Etat de Berne, pour les multiples raisons énumérées ci-dessus, a paru, dès la deuxième moitié du siècle dernier, s'éclipser sur le plan fédéral. Eclipse apparente et partielle, car la députation bernoise au Conseil national compte 33 membres, agissant dans les divers groupes, sans coordination, il est vrai, comme le font d'autres députations cantonales. Elle n'en représente pas moins le 1/6 du Parlement, et si des problèmes vitaux pour l'existence économique ou l'intégrité du canton venaient à se poser, elle serait à même d'empêcher une décision nuisible aux intérêts bernois. Il est bon, d'ailleurs, qu'un Etat qui compte 800.000 habitants, sans compter les 200.000 Bernois qui vivent hors du canton, ne pratique pas une politique trop exclusive ; la Confédération en subirait le fâcheux contre-coup.

L'abandon de la politique, au sens étymologique du mot (conduite de la cité), sur le plan fédéral, l'industrialisation progressive du pays, créant un contraste marqué entre les villes (Berne, Bienne, Thoune, Berthoud, Langenthal, les vallées du sud du Jura) et les cam-

pagnes, la formation de cadres dirigeants dans les écoles d'agriculture, les arts et métiers, les organisations syndicales, provoquèrent graduellement la suprématie de l'économique sur le politique. Le Jura, fidèle à l'intellectualisme des pays latins et des partis de doctrines ou partis « historiques » — y compris certaine forme quarante-huitarde et idéaliste du socialisme — se refusa à suivre en bloc l'évolution de l'Ancien canton. Il en est résulté un malaise, la cause réelle de la question jurassienne, que ne peuvent faire oublier des digressions savantes sur l'histoire ou les différences ethniques et linguistiques.

Le tempérament bernois, positif et réaliste, terre à terre et pratique, s'accommode d'ailleurs fort bien des problèmes économiques ; il s'attache aux faits plus qu'aux doctrines, aux mots et aux étiquettes. La mystique, d'où qu'elle vienne, n'a guère d'emprise sur lui.

L'introduction de la représentation proportionnelle au Grand Conseil et son application de facto au Conseil-exécutif n'ont fait que cristalliser un phénomène qui se manifestait déjà à l'intérieur des partis historiques sous le système majoritaire, car le parti radical, sous une apparente unité, souffrait déjà d'un antagonisme entre villes et campagnes, producteurs et consommateurs, éléments commerçants et artisanat. Mais à la longue, un certain clearing intellectuel s'établissait, engendrant des compromis. La proportionnelle, en favorisant la création de partis moyens ou faibles, a hâté le processus de passage du politique à l'économique. Certes, ce phénomène n'est pas particulier à l'Etat de Berne ; il a touché et transformé les cantons protestants du nord et du nord-est (Bâle-Campagne, Argovie, Zurich, Schaffhouse, Thurgovie), et, de façon moindre, Vaud, et fortuitement Fribourg et Valais, alors que les cantons catholiques et romands sont plutôt restés fidèles aux partis historiques. Mais nulle part l'évolution ne s'est faite de façon aussi nette et profonde que dans le canton de Berne. L'antagonisme latent entre la ville et les campagnes y prédisposait ; Bâle, sans la scission en demi-cantons, eût probablement connu le même phénomène. Si l'avènement des partis économiques (le parti socialiste de l'Ancien canton étant avant tout une « Arbeiterpartei »), n'a guère modifié la tenue du ménage cantonal, l'ancien parti majoritaire ayant toujours été d'un radicalisme modéré, ses répercussions, en revanche, ont agi sur le plan fédéral, accentuant encore cette « démission » de Berne que nous avons signalée plus haut. La présence de Berne est faible, voire très faible, dans les groupes historiques aux Chambres fédérales (6 radicaux sur 63 ; 2 conservateurs sur 64), groupes desquels dépendent les décisions importantes, alors qu'elle se manifeste plus fortement dans le groupe socialiste (13 sur 53) et très fortement dans le groupe paysan (12 sur 26). A la longue, il en résulte un « porte à faux », une situation inconfortable, malgré les talents, l'énergie et la loyauté des hommes politiques bernois, que seul un esprit d'équipe interpartis de tous les parlementaires du canton réussirait peut-être à corriger.

Pareille position, bien qu'inconfortable, n'enlève cependant rien à la vitalité du canton. Des problèmes économiques et sociaux ont été résolus par le Conseil-exécutif et le Grand Conseil, dans un réel climat de compréhension mutuelle, avec le seul souci de l'intérêt général, (Hôpital de l'Île, sanatorium de Montana, loi sur l'enseignement pri-

La Bâloise

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Assurances vie

adaptées à toutes les situations, pour chefs de familles, d'entreprises, enfants, etc.
Rentes viagères, fonds de prévoyance.
Assurances populaires.

Assurances accidents

individuelles, collectives, agricoles.

Assurances responsabilité civile

pour particuliers, artisans, chefs d'entreprises, automobilistes, etc.

Agence générale pour le Jura bernois:

592

MARCEL MATTHEY, Rue du Canal 1, **Bienne**

PAUL BOUVIER S. A.

Manufacture de boîtes de montres

Saint-Ursanne

LONGINES  SYMBOLE DU TEMPS PRÉCIS



LONGINES
10 GRANDS PRIX

LA COMPAGNIE DES MONTRES LONGINES ET SES AGENTS DANS LE MONDE ENTIER VOUS ASSURENT LA GARANTIE DU SERVICE MONDIAL LONGINES

Prévenir vaut mieux que guérir...

Adhérer à **La Jurassienne**

*Caisse d'assurance-maladie pour le Jura
bernois et le district de Bienne*

**c'est prévenir les mille conséquences
de la maladie.**

L'administration de la Jurassienne se fera un plaisir de vous renseigner sur les multiples possibilités d'assurance de la caisse.

Présidence :
Delémont, 3, Marronniers
Tél. (066) 2 15 13

Administration :
Cortébert
Tél. (032) 9 70 73

(2) 544

maire et sur l'enseignement ménager, loi sur l'assurance-chômage, crédits pour l'aide aux chemins de fer privés, allocations de renchérissement au personnel, etc.) pour ne citer que des exemples récents. L'esprit de discipline, le sens communautaire, la nostalgie d'un passé glorieux qui oblige à une dignité constante, la fierté d'appartenir à un « grand canton », une économie équilibrée par suite de la diversité des régions et des industries sont autant de facteurs qui placent l'Etat de Berne au nombre des cantons stables et prospères, non pas pour une décennie seulement. Le peuple bernois dans son ensemble a le droit d'être fier des institutions sociales et de la législation qu'il s'est données.

Mais les questions purement politiques ne peuvent être bannies de la vie d'un peuple, surtout si celui-ci compte des minorités d'ordre culturel, linguistique ou confessionnel. Et la question jurassienne est de celles-là. Certes, des problèmes minoritaires se posent aussi à d'autres cantons et les lignes de force, d'apparence effacées, peuvent ressurgir subitement. La vie ne supporte pas l'immuable. Il appartient aux hommes politiques de capter les courants d'opinion et de les utiliser à des fins constructives, comme le fait l'ingénieur d'un torrent. On peut établir un certain parallélisme entre Berne et Fribourg, ce dernier canton ayant été cependant moins favorisé par la nature et par l'histoire que son ancienne et puissante rivale. Mais Fribourg, longtemps isolée, a fini par trouver sa voie dans la communauté helvétique ; terre de foi et de traditions, elle est devenue, grâce au génie et à la ténacité de quelques-uns des siens, non seulement le bastion du catholicisme en Suisse, mais un point d'attraction pour les intellectuels catholiques d'Europe. Certes, tout en restant bilingue, Fribourg a choisi, au risque de diminuer l'influence de sa population alémanique et surtout réformée (cas de Morat). Mais Fribourg s'est affirmée.

L'heure de Berne peut aussi sonner. Avec une docilité exemplaire, en novembre 1950, les 492 communes du canton ont accepté la révision constitutionnelle établissant l'égalité des langues officielles et reconnaissant l'existence d'un peuple jurassien, minorité bénéficiant de certaines garanties. Surpris par un problème qu'on lui posait ex abrupto, le peuple de l'Ancien canton a suivi les conseils de ses dirigeants et des partis avec confiance et discipline. Il appartient maintenant à ceux-ci d'imprégner la politique bernoise des impondérables qui permettent, d'une part, d'oublier un passé nuageux et, d'autre part, de créer en commun de grandes œuvres.

Dans la zone de rencontre des cultures et des langues depuis un millénaire, au centre de la Confédération dont il est la colonne vertébrale, de la pointe de Boncourt au col du Grimsel, l'Etat de Berne, dont la voix et le poids peuvent être déterminants dans la famille helvétique, se doit d'abandonner certains complexes. Entre des cantons industrialisés à l'extrême, qui drainent à eux les $\frac{3}{4}$ de la richesse nationale, et des cantons agricoles riches d'enfants plus que de revenus, entre une Suisse alémanique poussée naturellement vers la centralisation, et un pays romand fédéraliste, susceptible et méfiant, Berne, qui participe à la fois de l'un et de l'autre camp, dont il partage les succès et les soucis, peut, élément médiateur et régula-

teur de sagesse, de mesure et de pondération, aider au maintien de valeurs qui ont créé le « miracle suisse » et lui ont permis, jusqu'à présent, de braver l'incohérence des temps et la malice des hommes.

VIRGILE MOINE.

La ville de Berne et l'Evêché de Bâle avant et après 1353

En cette année du jubilé, où la ville et république de Berne commémore le 600^e anniversaire de son alliance avec les trois Waldstätten, nos esprits, par un mouvement naturel et logique, se portent vers ce lointain moyen âge qui vit naître, au milieu de la société féodale, la plus vieille démocratie du monde. Le XIII^e et le XIV^e siècles, pendant lesquels cette jeune communauté populaire s'élabora lentement par l'union des cœurs et par la force des armes, — dans le même temps que la fière et belliqueuse cité de Berne développait et affermissait sa puissance, — figurent parmi les plus passionnants de l'histoire. Le profane s'imagine volontiers que cette époque reste pleine de mystère pour nous, un peu à la façon d'une épaisse forêt où ne règne que la pénombre. Il se trompe. Grâce aux travaux d'une légion d'érudits aussi savants que désintéressés, — archivistes, paléographes, archéologues et historiens, — qui, particulièrement en Suisse, l'ont étudié avec une rare compétence, le moyen âge, malgré la complexité de ses institutions, nous a livré la plupart de ses secrets. Nous sommes mieux renseignés sur son histoire que nous ne sommes informés de ce qui se passe de nos jours derrière le fameux rideau de fer. La science médiévale, — si l'on nous permet cette expression un peu recherchée, — est en mesure de répondre aux questions les plus insidieuses :

« Pourquoi, me direz-vous peut-être, le territoire qui forme aujourd'hui le Jura bernois n'a-t-il pas été réuni à la ville de Bâle plutôt qu'au canton de Berne ? Tout l'inclinait vers l'opulente cité du Rhin, la géographie, l'histoire, ses intérêts économiques. La ville de Berne n'était pas encore fondée que, depuis deux siècles déjà, la Principauté épiscopale de Bâle était un Etat autonome, sous la forme d'une province impériale jouissant de la plupart des droits souverains, à savoir la haute juridiction, la police des routes, le droit de prélever des impôts et de lever des troupes, les péages et le monnayage, le droit de chasse et de pêche. Vers la fin du XIV^e siècle, les domaines du prince-évêque de Bâle s'étendaient vers le sud, jusqu'aux dernières crêtes de la chaîne du Jura, du Chasseral aux deux passages du Hauenstein, et débordaient même par endroits sur le Plateau suisse, de La Neuveville à Olten. Le château fort du Schlossberg, que les Bernois, en 1367, attaquèrent en vain et la place forte de Bienne étaient sur cette frontière méridionale de solides points d'appui contre une attaque quelconque venant du sud. La ville de Berne ne possédait alors, à part son territoire propre, que les quatre villages de sa banlieue et